

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS INSTAGRAM

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par Eau d'Azur, domicilié 369-371 Promenade des Anglais, 06200 Nice, représentée par Sandrine TRESSEL, responsable communication, désignée ci-après « l'organisateur ».

2. Lot

Nous faisons gagner au total **3 pack pique-nique Eau d'Azur** (Bouteille isotherme blanche / Mini gourde blanche / Lunch box bleue) soit un pack par gagnant.

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est ouverte uniquement aux habitants des Alpes-Maritimes (06).

4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 30/07/2021 au 20/08/2021.

Les modalités pour gagner sont les suivantes :

1. Aimer la publication
2. Etre abonné à la page Instagram @eaudazur
3. Identifier 2 personnes en commentaire sous la publication correspondante au jeu-concours

Pas de limite totale de participation par personne à condition d'identifier des utilisateurs différents pour chaque commentaire.

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS INSTAGRAM (suite)

6. Désignation des gagnants

Nous organiserons un tirage au sort. La personne tirée au sort gagnera le pack pique-nique ainsi que les 2 personnes qu'elle aura identifiées sur son commentaire.

7. Date et modalités de publication des résultats

Le tirage au sort aura lieu le mercredi 25 août 2021 dans l'après-midi. Nous annoncerons les gagnants par story Instagram.

8. Réception du lot

Nous contacterons les gagnants par message privé via Instagram. Nous organiserons un rendez-vous avec le trio gagnant afin de leur remettre leur lot sur Nice.

9. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de trois mois et traitées par les personnes suivantes :

L'ensemble du service de la communication :

Sandrine TRESSEL
Philippe DE GREGORIO
Mélanie COURTOIS
Christopher BITOUN

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles de la manière suivante :

Contactez l'adresse mail communication@eaudazur.com

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS INSTAGRAM (suite)

10. Limitation de responsabilité

La participation au jeu concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, Eau d'Azur ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant ; L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée. L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.